

Le PIAL, quésaco ?

Le PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisés) est essentiellement une nouvelle forme d'organisation du travail des AESH qui doit permettre de mieux répartir et coordonner leurs interventions en fonction des besoins et des emplois du temps des élèves concernés. Il est un regroupement d'écoles ou d'établissements, à l'échelle d'un territoire. Sa mise en place se fait progressivement, de manière équilibrée, sur tout le territoire.

Pour le secteur de Conches, le PIAL10 regroupe une vingtaine d'établissements dont le collège de Conches. Il est placé sous la responsabilité de l'IEN, qui a délégué, localement, le premier degré au directeur de l'école Victor-Hugo, François Follet, et le second degré au professeur de mathématiques du collège Guillaume de Conches Urielle Ozenne.

L'Éducation Nationale prend quelque distance par rapport à la MDPH. Elle se réserve l'organisation du travail des AESH. Le PIAL a pour objectif d'apporter de la souplesse dans l'organisation de l'accompagnement humain tout en restant, sur le terrain, au plus près des besoins des élèves en situation de handicap. Un accompagnement rendu plus efficient qui devrait mieux atteindre ses buts essentiels : développer l'autonomie de l'élève dans ses apprentissages et l'efficacité des enseignements.